



Vacances 2024

Camping Charlemagne

A Marseillan-Plage



Nouvel emplacement: 387

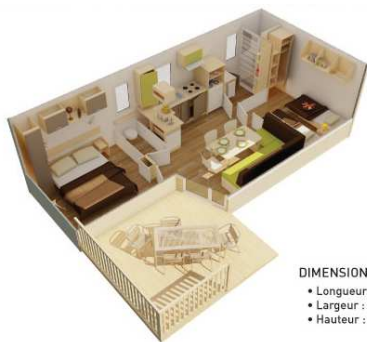
Haute-saison :
Du 7 juillet
au 1^{er} septembre

MARSEILLAN-PLAGE (34 - Hérault) :
Camping les Méditerranées - quartier Charlemagne*****
Nouvel emplacement 387

Disponibilité : du 7 juillet au 1^{er} septembre 2024

Location du Dimanche au Dimanche

Camping Les Méditerranées
Quartier Charlemagne
445 avenue des Campings
34340 Marseillan-Plage
Tél. : 04.67.21.92.49
Site : www.lesmediterranees.com



DIMENSIONS :
• Longueur : 8,08 m
• Largeur : 4 m
• Hauteur : 3,45 m

Logement : Mobil home 4/6 personnes maximum comprenant : une chambre double, une chambre avec deux lits une personne, un matelas gonflable pour 2 personnes un coin repas, un coin cuisine équipé (4 feux gaz, micro-onde, réfrigérateur-congélateur, cafetière), une salle d'eau, WC séparé, terrasse avec salon de jardin.

Emplacement prévu pour une voiture.

Animaux (hors chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories) acceptés si tatoués, vaccinés et tenus en laisse (carnet de santé obligatoire).

Situation et activités :

Avec sa situation privilégiée en bord de mer, ce camping 5 étoiles vous propose un cadre idéal pour apprécier la douceur du Sud de la France. Alors qu'à l'ombre des arbres du quartier Charlemagne, le farniente est de rigueur, la richesse des activités du quartier Nouvelle Floride saura satisfaire les plus actifs et le quartier Beach Garden comblera les envies de nature de certains en alliant luxe et simplicité...

Plage à 200 mètres.

Ne manquez pas le vieux village de Marseillan sur l'étang de Thau, son marché, son port. Jet-ski, pédalos, balades et pêche en mer, randonnées, tennis, karting, parc d'attraction, équitation, golf, Aqualand : aux alentours, les activités ne manquent pas !

Sur place :

- Piscine, toboggans et pataugeoire,
- Aquagym,
- Bar, snack, restaurant, plats à emporter,
- Point internet,
- Supérette, dépôt de pain,
- Laverie : machine à laver et sèche linge,
- Club enfants, aire de jeux,
- Complexe multisports et fitness,
- Basket, beach volley, pétanque, ping-pong,
- Sur place, soirées animées et tournois sportifs.

MODALITES D'ATTRIBUTION

DES LOCATIONS HAUTE-SAISON MARSEILLAN

Du 7 juillet au 1^{er} septembre 2024

DEMARCHES A SUIVRE

Transmettre le dossier complet : bulletin de réservation avec toutes les pièces nécessaires,
Avant le 26 janvier 2024

Conditions d'attribution :

Etre adhérent et donc à jour de sa cotisation au moment de la demande

- Le dossier doit être déposé ou transmis complet (les choix de destinations doivent correspondre aux critères mentionnés dans la note d'information, 4 choix maximum),
- Prise en compte des demandes par foyer et non par adhérent (pour les couples travaillant tous 2 au CD, organismes associés ou salariés de l'association : une seule demande),
- Les séjours en basse saison ne sont pas pris en compte pour les attributions en haute saison,

- 15 jours consécutifs ne seront pas acceptés, sauf si disponibilité : souhait à noter dans les observations, la 2^{ème} semaine sera facturée 900 €, quel que soit le QF.

MODALITES D'ATTRIBUTION

Si l'agent est seul sur une semaine de son choix, celle-ci lui sera d'office attribuée.

Si l'agent est seul sur plusieurs semaines, nous tiendrons compte de ses priorités pour lui attribuer une semaine.

Si l'agent est en concurrence avec d'autres adhérents, nous appliquerons les règles suivantes :

- * Priorité aux agents qui ne sont jamais partis, puis à ceux qui sont partis le moins souvent au cours des 3 dernières années, en tenant compte du départ le moins récent.
- * En cas d'égalité, priorité sera donnée à l'agent dont le quotient familial est le plus bas.
- * En cas d'égalité parfaite, seul un tirage au sort effectué par la commission vacances départagera les agents.

Tarifs : HAUTE SAISON 2024 : du 7 juillet au 1^{er} septembre 2024 (8 semaines)

Quotient Familial 2024	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	Q.F. au delà de 2266 €
	0 à 882 €	882,01 à 1282 €	1282,01 à 1743 €	1743,01 à 2266 €	
Tarif facturé	450 €	540 €	630 €	720 €	810 €

Les semaines suivantes seront facturées au taux plein soit **900€**

Revenu Fiscal de Référence (avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022) : 12 : nombre de personnes au foyer (conjoint et enfants de moins de 25 ans).

Le QF pris en compte sera celui connu au moment de la demande : toute modification de QF dans l'année interviendra pour les demandes postérieures et pas antérieures (pas de recalcul). Fournir l'avis d'imposition 2023 des revenus 2022, si vous ne l'avez pas déjà fourni.

Les réponses seront faites par écrit, expédiées avec le contrat. **L'agent devra retourner le contrat sous 15 jours. Sans réponse de sa part, les semaines seront remises en location.**

Les paiements par Chèques-vacances sont acceptés.

Si un adhérent annule son attribution, des frais de réservation (20€) sont demandés et la semaine est proposée à la personne qui suit dans le classement des demandes et qui aura eu un rejet.

En 2^{ème} commission, les adhérents ayant obtenu une location dans l'année ne seront pas prioritaires (considérés comme déjà partis).

Les réservations sont à adresser au bureau de l'A.P.C.D.15.

Les descriptifs des locations sont consultables au bureau de l'Amicale et sur www.apcd15.org, rubrique "Vacances & Locations".

En cas d'annulation, et quel que soit le motif, l'agent sera considéré comme ayant eu une location dans l'année

L'agent peut souscrire en parallèle une assurance annulation



BULLETIN DE RESERVATION MARSEILLAN – ETE 2024

Nom : _____ Prénom : _____

Service : _____ Tél. : _____

Personnes qui occuperont la location :

- Nom-Prénom : _____ Date de naissance : ___ / ___ / _____

- Nom-Prénom : _____ Date de naissance : ___ / ___ / _____

- Nom-Prénom : _____ Date de naissance : ___ / ___ / _____

- Nom-Prénom : _____ Date de naissance : ___ / ___ / _____

- Nom-Prénom : _____ Date de naissance : ___ / ___ / _____

- Nom-Prénom : _____ Date de naissance : ___ / ___ / _____

Immatriculation du **véhicule** qui entrera dans le camping : _____

Marseillan-Plage 2024

Choix	Date (du __/__/2024 au __/__/2024)
1	
2	
3	
4	

Notez les dates par ordre de préférence
(4 choix maximum)

Les locations s'effectuent du dimanche au dimanche

Observations particulières : _____

A faire parvenir à l'A.P.C.D.15 accompagné de :

- l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- la fiche adhérent 2024 (si non encore transmise)

Cadre réservé à l'A.P.C.D.15 - Date du ou des derniers départs : - Q.F. : Conditions : <input type="checkbox"/> Être adhérent 2024 <input type="checkbox"/> Transmettre l'Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (si non déjà fourni)	Date de réception :
---	---------------------

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la gestion des adhésions dont le responsable est le Président(e) de l'APCD15. Les destinataires des données sont les prestataires choisis par la Commission Noël tels que le magasin de jouet ou le prestataire de chèques cadeaux.
Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'APCD15 (28 avenue Gambetta -15000 AURILLAC).
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.